



**INFORMATIONS DE FIN D'ANNEE AUX PARENTS ET AUX ELEVES  
MAJEURS (JUN 2021) / ATTENTION AUX MODIFICATIONS ANNUELLES**

**A. Des examens**

1. Les examens en session du 1<sup>er</sup> degré débutent le mardi 15 juin et se terminent le mardi 22 juin 2021. L'horaire est donné par les titulaires et déposé sur le site internet du Collège. Les examens en session des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés débutent le vendredi 11 juin et se terminent le mardi 22 juin 2021. L'horaire est donné par les titulaires et déposé sur le site internet du Collège.
2. Les examens de session se déroulent aux heures indiquées sur les horaires d'examens. Certains examens oraux ont lieu l'après-midi.  
Les élèves du 1<sup>er</sup> degré qui reçoivent l'autorisation parentale peuvent quitter le Collège à 9h55 **s'ils ont fini l'ensemble des épreuves**, sinon ils attendent 12h45.  
Les élèves des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés peuvent quitter le Collège à 10h45 **s'ils ont fini l'ensemble des épreuves du jour**. Pour la 2<sup>ème</sup> période, ils peuvent quitter le local d'examen à partir de 11h55 et rentrer chez eux.  
Chaque élève se munit de quoi lire ou du cours du lendemain en vue de s'occuper s'il a fini son examen. Le professeur de surveillance est libre d'imposer à chaque élève de garder sa copie jusqu'à la sortie du local.  
Pour les examens oraux, chaque élève arrive une dizaine de minutes avant son heure de passage et quitte le Collège dès son épreuve terminée. De manière générale, le plus grand calme est de rigueur en cas d'attente dans les couloirs.
3. Les élèves passant un examen oral **adopteront une tenue adéquate au respect dû à l'examineur (stricte tenue de ville), celui-ci étant en droit de refuser de faire passer l'élève pour ce motif.**
4. Les règles de vie pendant les examens seront affichées dans les locaux pendant toute la durée des examens.
5. La proclamation des 6<sup>ème</sup> GT aura lieu (si les conditions sanitaires l'autorisent et selon le protocole prévu pour ce type d'événement) le vendredi 25 juin à 18h00. Les rhétoriciens seront amenés à entrer en possession de leur formule provisoire permettant une inscription au niveau supérieur. **Une stricte tenue de ville (élèves, parents et invités) est également exigée pour l'occasion.**

**B. Des bulletins**

1. Les cours sont suspendus pour toutes les classes du mercredi 23 juin au mercredi 30 juin afin de permettre aux professeurs de délibérer, de rencontrer les parents et d'examiner d'éventuels recours.
2. Les bulletins seront remis aux parents des élèves mineurs et aux élèves majeurs (accompagnés de leurs parents) le lundi 28 juin de 13 à 17 heures. Chaque parent prendra rendez-vous avec le titulaire et certains professeurs ambulants par le biais du document distribué aux élèves. **Aucun bulletin ne sera remis avant cette date**, même sur demande à la direction Les bulletins non réclamés ne seront pas expédiés et seront conservés au Collège jusqu'au 30 septembre 2021 sous forme papier puis quelques années sous forme numérique.
3. Les choix d'options pour les élèves qui recommencent une année ou qui souhaitent modifier leur option doivent être rentrés pour le 29 juin au plus tard.
4. **Lors de la remise des bulletins, les élèves ET LEURS PARENTS se présentent en tenue adéquate (pas de shorts de plage, tongs ou autres tenues excentriques ou sportives), les vacances ne commençant que le 01 juillet.**

**C. Des recours**

- 1 Conformément aux dispositions du Décret Missions, la procédure de recours légale, en degré d'appel, contre une décision du Conseil de Classe (attestations B, C et certaines décisions au 1<sup>er</sup> degré) peut être déposée auprès de la direction le lundi 28 juin de 17h00 à 19h00, le mardi 29 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00. **Le bulletin doit être présenté pour vérification.** Pour rappel, un recours doit être déposé par les parents d'un élève mineur ou par un élève majeur. Dans tous les cas, ce recours doit être formalisé par écrit et déposé contre accusé de réception, signé par la direction. Il doit porter sur une décision faisant l'objet d'un recours. Celui-ci doit comporter une motivation argumentée, que le Conseil de Classe n'aurait pas prise en compte. **Une promesse de travail, l'absence d'un professeur ou une inscription dans un autre établissement scolaire ne**



**constituent en aucun cas une motivation valable.** Une commission interne se réunira pour examiner la recevabilité du recours et, le cas échéant, décidera de la tenue d'un Conseil de Classe de recours. Les décisions seront communiquées aux parents ou aux élèves majeurs par courrier recommandé au plus tard le 06 juillet 2021.

2. Les recours contre les décisions des Conseils de Classe de septembre (pour les 6GT) suivent les mêmes règles et doivent être déposés pour le jeudi 02 septembre à 17 heures au plus tard.
3. Un recours externe peut être engagé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGEO, Conseil de recours, bureau 1F140, rue Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles). Pour être valable, ce recours externe doit être également notifié par écrit au Collège **EN COURRIER NORMAL ET PAS RECOMMANDE**.

#### D. Elèves majeurs

Conformément aux dispositions du Décret Missions<sup>1</sup>, les élèves majeurs au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ou ceux qui le deviendront avant le 30 juin 2022 doivent se réinscrire aux dates précisées dans l'agenda du 3<sup>ème</sup> trimestre. Cette procédure est indispensable pour pouvoir poursuivre sa scolarité au sein du Collège. Les élèves qui auraient une seconde session exceptionnelle seront amenés à effectuer cette réinscription en septembre. **Pour que la procédure de réinscription soit valable, l'élève signera un document de réinscription, un contrat d'élève majeur et présentera, PAR ECRIT, ses motivations pour poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge légal de l'obligation scolaire, et ce même si cette démarche a déjà été effectuée pour 2020-2021.**

#### E. Rentabook

Les livres en location chez Rentabook peuvent être restitués au Collège pour le 29 juin au plus tard. Ils seront expédiés chez Rentabook début juillet.

#### F. Divers

1. Le Collège sera accessible pendant les vacances les 1er et 02 juillet de 9 à 16 heures, les 05 et 06 juillet de 9 à 12 heures. Il sera à nouveau ouvert le 23 août de 9h30 à 15h00 et du 24 août au 31 août de 9h30 à 15 heures.
2. Les dates et heures des examens de passage éventuels pour les 6GT ainsi que de la rentrée de septembre seront communiquées avec le bulletin de juin.
3. La vente des T-shirts d'éducation physique (9€) aura lieu le mercredi 08 septembre le matin et aux récréations.
4. Pour rendre l'inscription ou la réinscription effective, une première tranche de 70€ pour toutes les classes, participation facultative de 20€ comprise, est à verser par virement sur le compte **BE33-310-0835906-46** du Collège Saint François – 7, rue des Merisiers – 1050 Ixelles **pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021** au plus tard. En communication: Nom et prénom de l'élève + classe + frais scolaires. Les frais scolaires seront affinis au 2<sup>ème</sup> trimestre en fonction des sommes réellement engagées. Ne sont pas compris dans ces frais l'entrée à la piscine, ainsi que d'autres activités occasionnelles. Toute demande de remboursement partiel de frais scolaires doit s'effectuer dans le mois qui suit le départ et sur justificatif écrit.
5. Pour tous les élèves du Collège, il faut prévoir une somme d'une quarantaine d'euros pour couvrir les diverses excursions et activités ponctuelles.  
Les élèves de 1C partent en classes vertes à Palogne aux environs de la Toussaint. Il faudra prévoir environ 240 euros de frais de séjour.  
Afin de couvrir les frais inhérents aux activités des 3GT et 4GT OC Sports (frais d'entrées sportives et transport), une somme de 60 euros doit être prévue pour l'année 2021-2022. Pour les 5GT et 6GT OC Sports, le professeur précisera le montant à la rentrée (environ 60 euros). Une partie des sommes non utilisées en 2019-2020 et en 2020-2021 pour cause de pandémie servira à couvrir les frais  
Un voyage des élèves des classes supérieures est possible aux environs des vacances de Pâques. Il faudra en analyser le coût.
6. A partir du 01.09.19, le statut des élèves peut être triple. Chaque parent ou élève majeur se référera au R.O.I. du journal de classe.
7. Pour mémoire, les examens de passage ont été supprimés depuis l'année 2010-2011 et la certification se fait au 30 juin de chaque année, sauf pour les 6GT.
8. Les TRAVAUX DE VACANCES doivent être rentrés au Collège pour le vendredi 27 août 2021 à 12 heures au plus tard, soit déposés en main propre à l'accueil contre accusé de réception entre le 23 et le 27 août (aux heures

<sup>1</sup> Article 76



d'ouverture indiquées dans les éphémérides 2021-2022), soit envoyés par voie postale. Chacun tiendra compte des délais postaux du lieu d'expédition. Les travaux non rentrés à la date ci-dessus seront cotés 0 (zéro) pour le premier bulletin de l'année 2021-2022.

9. Sauf refus ministériel de dernière minute, une étude dirigée sera organisée dès le mois de septembre, du lundi au jeudi (sauf le mercredi) de 15h30 à 16h30, par priorité pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré mais accessible à tous les élèves.

A chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons une très bonne fin d'année scolaire heureuse et fructueuse même si elle fut mouvementée et chahutée.

G. LEBRUN  
Directeur